



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 6 mai 2024

Présidence de M. Guy Wolfensberger

La séance est convoquée à 20h00.

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

Il remercie la Municipalité pour sa présence. Celle-ci est représentée par M. Charles Monod, Syndic, Administration générale, Services Industriels, M. Pierre-Alexandre Schlaeppli, Aménagement du territoire et bâtiments, M. Patrick Sutter Sécurité et Mobilité, M. Alain Amy, Affaires sociales, Culture, Jeunesse et Paroisses.

M. Etienne Blanc, Finances et Gérances, Travaux et Domaines, est excusé.

La secrétaire procède à l'appel nominal.

Y compris le Président, 72 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

### Excusés :

M. Hugo Barbey, M. Denis Barron, M. Nicolas Bircher, M. Olivier Buche, M. Eugène Chollet, M. Philippe Doffey, Mme Corinne Jayet, M. Axel Kuonen, M. Jean-Marc Pilloud, Mme Kristin Rossier Buri, M. Rémy Sulzer.

### Absent :

M. André Christinat

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

## **ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **1. Assermentation d'un Conseiller communal**

Comme annoncé lors de la dernière séance, le Président a reçu la démission de **Mme Caroline Brennecke**.

Au nom du Conseil, il la remercie pour son implication au service de notre commune et procède à l'assermentation de **Mme Candice Mercier Slama**.

Il fait lecture de la promesse que **Mme Candice Mercier Slama** solennise.

Elle se présente brièvement.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024**

Le Président informe que **Mme Claudie Leconte** et **M. Vincent Arlettaz** ont relevé quelques coquilles qui seront corrigées.

Il procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité moins une abstention.

### **3. Communications du Bureau du Conseil communal**

Le Président informe que, suite aux souhaits formulés par des membres du Conseil communal, la Municipalité a proposé d'organiser deux séances d'avant-Conseil :

- Lundi 9 septembre 2024 à 19h00 : présentation de l'activité de Police Lavaux.
- Lundi 28 octobre 2024 à 19h00 : présentation des TL, développements prévus dans l'agglomération en matière de transports publics et explication de l'évolution des budgets.

Puis, le Président répond aux demandes annoncées lors de la séance du 25 mars :

- Les heures de mise à jour des pages du site internet de la commune y figurent désormais.
- L'ordre du jour des séances du Conseil détaillera désormais les informations relatives aux réponses municipales aux motions/postulats ; cela impliquera toutefois que cet ordre du jour ne pourrait être publié que 10 à 12 jours avant la séance.

Enfin, concernant les votations et élections du 9 juin, il informe que le dépouillement sera effectué par les membres du Bureau.

#### **4. Dépôt d'éventuels postulats, motions et/ou projets de règlements**

**M. Jean-François Chapuisat**, dépose un postulat intitulé « Rapprochement Lutry-Paudex ».

**M. Marco Ribeiro** dépose un postulat intitulé « Et si Lutry planifiait son territoire avec la participation des experts des usages au quotidien : ses habitants et usagers ? ».

**M. Alain Plattet** dépose un postulat intitulé « Développer une politique des quartiers à Lutry ».

#### **5. Élection d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts.**

Pour donner suite à la démission de **Mme Caroline Brennecke**, le Conseil doit élire son remplaçant.

**M. Jean-François Chapuisat** propose la candidature de **Mme Nicole Mottier**.

**Mme Nicole Mottier** est élue à l'unanimité.

#### **6. Discussion et votation sur les motions, postulats et/ou projet de règlements déposés en point 4 de l'ordre du jour.**

Le Président rappelle en préambule qu'il s'agit de discuter de l'opportunité de renvoyer l'objet à la Municipalité pour étude et rapport et non du fond du sujet.

**M. Jean-François Chapuisat** présente le texte de son postulat intitulé [« Rapprochement Lutry-Paudex »](#).

**M. Charles Monod** explique que la Municipalité s'est déjà posé cette question et ajoute que la commune de Lutry a une excellente et intense collaboration avec la commune de Paudex, à l'instar de la plupart des communes environnantes. Il cite l'exemple du vigneron tâcheron dont les services sont utilisés par la commune de Paudex, des Services Industriels pour le déploiement de l'éclairage public notamment et également celui de la voirie. Il ajoute que, récemment, Paudex a demandé que sa population puisse utiliser la déchetterie de Flon-de-Vaux, mais que la Municipalité a répondu négativement au vu du trafic important sur les routes qui y mènent. Il ajoute que, depuis 2011, il s'agit de la seule fois où la Municipalité a refusé une demande de la commune de Paudex. Concernant les écoles et la petite enfance, Paudex a une collaboration forte avec Pully, tout comme Belmont d'ailleurs. Il rappelle que lorsque Lutry n'avait pas encore les classes de secondaires sur

son territoire, ses élèves étaient également enclassés à Pully. Il ajoute que, lorsque la Municipalité a pris connaissance de la première version de ce postulat qui mentionnait le terme « fusion », il l'a partagée avec son homologue de Paudex. Ce dernier a répondu qu'il ne voyait pas d'intérêt à une fusion mais que l'excellente collaboration actuelle doit continuer. Il ajoute que si ce postulat était un vœu, il serait quasi exaucé puisque beaucoup de choses sont déjà réalisées dans ce domaine. Il conseille de transformer ce postulat en vœu, car si le Conseil devait renvoyer ce postulat, il n'aurait pas plus d'éléments à apporter.

Le Président ouvre la discussion.

**M. Denis Richter** informe que les communes de Pully, Belmont et Paudex partagent la STEP et viennent de s'entendre pour la rénover pour un montant de CHF 70 millions.

**M. Vincent Arlettaz** remercie le postulant pour son texte mais indique ironiquement préférer débattre de l'opportunité de rapprocher des communes dans un sketch de la Revue plutôt que dans un postulat au Conseil communal ! Sur le fond, il remarque, même si le texte a un peu évolué, que l'on parle beaucoup de fusion. Il souhaite partager trois points avec l'assemblée. Le premier est une question de diplomatie. Il se demande comment réagiraient les autorités de Paudex si l'on venait à accepter un tel texte. Il propose de faire de la politique-fiction : Imaginez que, demain soir, le Conseil communal de Lausanne vote un postulat proposant de se rapprocher, de collaborer avec l'Est lausannois, y compris jusqu'à Lutry, pour fusionner avec nous et pour que l'on mène une politique ici où les voitures roulent à 30km/h la nuit, où les impôts sont beaucoup plus élevés, etc... : il n'est pas certain que ce Conseil communal serait enthousiaste à voir la sollicitude de nos presque voisins. Le deuxième point qu'il souhaite partager est qu'il ne s'agit pas du fait que Paudex ne collabore pas, mais du fait qu'elle collabore beaucoup avec Pully. Alors, s'il s'agit de se rapprocher, est-ce que cela veut dire que l'on va se rapprocher de Paudex pour les soustraire à Pully et faire, sinon une déclaration de guerre, du moins une déclaration de concurrence acharnée. Ou est-ce à dire que l'on veut se rapprocher de Paudex et donc de Pully et donc de Belmont pour une sorte de fusion, auquel cas l'équilibre démographique fait que ce ne serait probablement pas les habitants de Lutry qui formeraient la majorité. Enfin, le troisième point concerne le Conseil communal de Lutry, qui devrait, à son avis, se concentrer sur ce que veut Lutry, sur son souhait éventuel de se développer et de quelle manière, et plutôt laisser les autorités de Paudex décider si elles veulent fusionner et avec qui. Il rejoint M. le Syndic et pense qu'un vœu serait plus diplomatique et plus pertinent.

**M. Jean-François Chapuisat** souligne qu'il n'a jamais été question de dicter quoi que ce soit à une commune voisine, au contraire il s'agirait d'un processus démocratique. Il accepte de transformer ce postulat en vœu.

**M. Marco Ribeiro** présente le texte de son postulat : [Et si Lutry planifiait son territoire avec la participation des experts des usages au quotidien : ses habitantes et usagers ?](#)

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** explique avoir déjà eu des échanges quant au plan directeur communal avec M. Marco Ribeiro et M. Denis Richter. Cela a été examiné dans le cadre de son service. Pour les communes d'agglomération l'on va effectivement établir un tel plan et celui-ci peut être inspiré sur la base des schémas directeurs, notamment celui de l'Est lausannois, sur lequel

son service travaille depuis un certain nombre d'années, cf. par exemple le chantier de Corsy. Il y a donc un certain nombre de documents directeurs qui existent et qui doivent effectivement formellement être soumis au Conseil communal. Cela n'implique néanmoins pas l'obligation d'une démarche participative générale. Il est possible de le faire, mais il faut savoir que beaucoup de démarches sont effectuées à l'échelle de la région, ce qui ne laisse pas une grande marge de manœuvre. La Municipalité est prête à réfléchir à cette problématique, à aller dans le sens du postulat, car cela répond à une exigence légale. Il souhaite néanmoins rappeler que notre commune a un caractère bicéphale, entre sa zone Ouest située dans l'agglomération et son côté Est faisant partie de Lavaux. Pour l'agglomération, les lignes directrices émanent du SDEL (Schéma Directeur Est Lausannois) et il est nécessaire de faire approuver par le Conseil ; certaines ont d'ailleurs été vues par la commission de concertation. Coté Est, un travail est fait sur le PACom et il n'y a pratiquement aucune marge de manœuvre pour développer un plan citoyen, car il y a énormément de contraintes légales telles que LLavaux, Plan d'affectation cantonal et d'autres encore. La Municipalité va se pencher sur la question. Il précise que le Conseil d'État devait fixer un délai pour remettre ces plans directeurs, ce qui n'a jamais été fait. Il ajoute également qu'il s'agit de démarches de longue haleine, relativement onéreuses, qui impliqueront un certain nombre de travaux du Conseil communal et peut-être d'ateliers participatifs. Toute cette hiérarchie de décisions sera donc évaluée par la Municipalité qui reviendra devant le Conseil.

Le Président ouvre la discussion.

**M. Marco Ribeiro** pense qu'il est important que les habitants puissent créer de la solidarité également pendant l'élaboration du plan directeur.

**Mme Monique Weber** souligne que l'on revient souvent sur cette spécificité de Lutry qui est, d'un côté, affiliée à l'agglomération avec des efforts de densification à faire, et de l'autre, côté Lavaux, qui a la réglementation la plus stricte du Canton. Elle pense que le plan directeur nous aiderait à mieux comprendre notre identité et à avoir une vision d'avenir. Elle ajoute que la première étape du PGA a été initiée, mais pas terminée et que l'on rencontre des difficultés à se situer. Elle pense que mener cette réflexion serait utile.

**M. Denis Richter** pense que le plan directeur est un document stratégique et prospectif qui devrait être élaboré avant toute forme de PGA. Cela était prévu dans l'ancienne loi cantonale, avant 2018. Il s'agit de réfléchir à une stratégie de développement, ou de non-développement d'ailleurs, axée sur la mobilité, l'environnement, l'économie etc. De nombreux autres aspects peuvent être intégrés à cette réflexion qui est composée de deux volets, l'un stratégique et l'autre opérationnel. Le volet stratégique est également du ressort du Conseil communal, le volet opérationnel quant à lui est du ressort de la Municipalité. Sur cette base, il est possible, par la suite, de modifier les plans d'affectation pour être conforme au plan directeur. Il pense que l'on fait l'inverse, ce qui ne sert à rien, puisque l'on devra revenir dans 15 ou 20 ans pour modifier ce PGA, afin d'être conforme à une planification directrice. Il soutient donc vraiment cette réflexion prospective qui doit être menée et ce, avec la participation de la population, afin d'éviter d'éventuels recours. Il insiste pour que la Municipalité se charge de cela, car il s'agit de Lutry, et non du Conseil d'État.

**M. Baptiste Savoy** partage la vision de M. Denis Richter sur la temporalité du plan directeur qui devrait effectivement être élaboré avant un plan d'affectation, mais se demande s'il est opportun aujourd'hui de se lancer dans une telle démarche. L'on a entendu qu'il fallait faire cela rapidement,

l'on sait que l'aménagement du territoire, plan d'affectations et plan directeur sont des réflexions de longue haleine qui s'étendent sur des années de travail. Va-t-on arriver à un travail de qualité s'y l'on s'y lance aujourd'hui car il faut faire vite ? Ne serait-il pas plus judicieux d'attendre, de temporiser, de laisser entrer en vigueur le PGA, le PAC Lavaux etc., et de, ensuite, lancer un plan directeur pour l'avenir plutôt que d'essayer de superposer tout cela en même temps, sans savoir ni le temps que cela prendra, ni où l'on arrivera.

**M. Kilian Duggan** pense que la temporalité est en effet importante et souhaite recadrer le débat. Dans les conclusions du postulat, il n'est en effet jamais fait mention de rapidité ou d'urgence. Il s'agit de demander à la Municipalité d'étudier l'opportunité. Il est certain que cette dernière pourra donner la meilleure temporalité le cas échéant. A son sens, la rapidité est certes souhaitable, mais le plus important est d'effectuer un travail de qualité et qui puisse servir lors de ces 20-25 prochaines années au développement de notre commune.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppi** répète que la Municipalité est disposée, comme il l'est écrit dans le postulat, à examiner la possibilité de réaliser un plan directeur communal. Comme il l'a déjà expliqué il y a deux procédures de PACom. L'une concernant Lavaux est en cours, l'autre concernant l'agglomération n'a pas commencé. Concernant la PACom Lavaux, il explique qu'il y avait un délai fixé à 2021 imposé par la loi, mais cela était conditionné au développement du Plan d'affectation cantonal. Ce plan d'affectation cantonal interagit avec le plan d'affectation communal et des limites provisoires ont été ainsi déterminées ; celles-ci font actuellement l'objet de discussions et conditionnent donc les limites de compétences communales. Concernant l'autre partie de la commune, la Municipalité est prête à examiner l'opportunité de réaliser un plan directeur communal, étant précisé que l'on a déjà de nombreux outils qui ont été développés au cours de ces 10 dernières années. Il ajoute qu'il faut également savoir qu'il y aura des moratoires sur le développement des quartiers. L'on verra donc comment développer tout cela, car c'est un peu compliqué. Il répète qu'il est envisageable d'élaborer un plan directeur, à tout le moins de concentrer tous ces outils et toutes les études qui ont été faites dans l'Est lausannois, de les focaliser sur Lutry et d'impliquer des réflexions au niveau de la population.

**M. Raymond Sudan** pense qu'il est important de mettre en avant le coté participatif. En effet, il pense que les habitants en ont assez que des projets, comme le nouveau collège de la Combe, leur soient imposés. Il est essentiel qu'une participation citoyenne soit mise en place.

**M. Marco Ribeiro** relit les conclusions de son postulat.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote.

Le renvoi de ce postulat est accepté à 39 oui, 22 non et 11 abstentions.

**M. Alain Plattet** présente le texte de son postulat intitulé [« Développer une politique des quartiers à Lutry »](#).

**M. Alain Amy** confirme que, historiquement, la quasi-totalité des activités culturelles et associatives se déroulent aux abords du Bourg et que le développement démographique de Lutry

se fait plutôt dans les hauts de la commune. La Municipalité en est consciente. Il fait lecture d'une phrase du programme de législature : « *la cohésion sociale sera également promue au travers du développement d'activités familiales et intergénérationnelles avec un accent mis sur les trois pôles géographiques lutriens que sont le Bourg, Corsy et les hauts de la commune.* » Il explique que la Municipalité a commencé à y travailler, notamment au travers du projet du parc Bochat. La fête de la musique devait également être organisée à La Croix, mais pour diverses raisons ce projet n'aura pas lieu cette année. La démarche est de lancer des projets et de voir le succès qu'ils rencontreront. Enfin, la Municipalité ne s'est pas lancée dans une démarche prospective afin de déterminer les besoins de chaque quartier, mais, s'il s'agit de la volonté du Conseil, cela sera parfaitement réalisable, car il est déjà dans les intentions de la Municipalité d'amener des activités sociales et intergénérationnelles dans les quartiers des hauts de la commune.

Le Président ouvre la discussion.

**M. Alain Plattet** remercie le Municipal Amy et ajoute que le développement du parc Bochat est une bonne chose mais qu'il s'agit également du développement des quartiers. Il est question de se demander comment l'on peut dynamiser cette vie des quartiers. Ce postulat aimerait que cela soit possible partout, que cela donne une habitude de collaboration avec la Municipalité, afin de mieux profiter des forces administratives et civiles. Il ajoute qu'un quartier qui se dynamise le fait sur beaucoup de points, non seulement sur l'attractivité mais aussi sur le développement économique.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote.

Le renvoi de ce postulat est refusé à 29 oui, 32 non et 9 abstentions.

## **7. Communication municipale au Conseil communal N° 689 / 2024**

### **Processus de sélection et d'acquisition d'un système de vote électronique pour le Conseil communal.**

Le Conseil a reçu de la part de la Municipalité la communication en référence. Sachant que ce sujet concerne exclusivement le Conseil, le Président a souhaité mettre un point spécifique à l'ordre du jour, afin de le traiter avec toute l'attention qu'il mérite.

Le Président rappelle le contexte : en été 2023, les chefs de groupe lui transmettent le souhait d'envisager de passer au vote électronique. Il en a informé la Municipalité afin d'intégrer un poste correspondant dans le Budget 2024. Lors de la séance du 9 décembre, un ORD pour un montant de CHF 25'000.- est approuvé dans le cadre du Budget 2024 et le Président informe alors le Conseil qu'une commission chargée d'étudier les modalités de mise en œuvre sera nommée. Les travaux de cette commission étant en cours, le Conseil ne discutera pas de ses conclusions ce soir.

En revanche, les aspects factuels quant à l'acquisition du système de vote électronique, qui ont été pris en charge par l'administration communale, ont abouti ; ceux-ci font l'objet de cette

communication. Il rappelle toutefois que s'agissant d'une communication municipale, celle-ci n'est pas soumise au vote.

Le Président ouvre la discussion.

**M. Denis Richter** souligne que la commission n'a pas encore statué sur le fond. Il se demande s'il s'agit du fond ou de la mise en œuvre. Il pense qu'il serait préférable d'attendre le rapport de la commission, afin de mener un débat sur le fond puis de discuter, par la suite, des modalités de mise en œuvre. Il ne comprend pas la temporalité de cet objet.

**M. Pierre Bonjour** explique ressentir un malaise plus profond. En effet, il pense que cet achat influence directement le fonctionnement du Conseil, c'est pourquoi il est nécessaire de débattre du fond du sujet. Il pense que cela doit être mis à l'ordre du jour, non pas comme étant une modalité d'achat, mais comme sujet à traiter sur le fond. Il ajoute qu'il pense que ce système n'est pas nécessaire et n'apportera pas de plus-value. En revanche, pour ce qui est du fonctionnement du Conseil, il pense qu'il serait judicieux de résoudre d'autres problèmes tels que la création d'un couloir au centre de la pièce afin de faciliter à certains orateurs le passage vers la tribune, un système qui permettrait de poser les ordinateurs ou les dossiers, ou encore développer l'aspect audiovisuel des présentations. Il ajoute que cela fait 40 ans qu'il siège au Conseil et qu'il n'y a jamais eu de problèmes de décompte de voix. Ce système lui semble donc être inutile.

**Mme Valérie Dormenval** ne comprend pas la chronologie. Elle demande si, lorsque l'on accepte un mini-préavis lors du Budget, cela veut dire qu'on en accepte le thème dans sa globalité.

**M. Charles Monod** rappelle qu'à la fin de la communication municipale il est écrit « *Elle attend la fin des travaux de la Commission ad hoc chargée de l'étude de l'introduction du vote électronique au sein de l'Organe délibérant et la prise de connaissance de son rapport par le Conseil communal pour adjuger définitivement la commande du dispositif* ». Rien ne sera donc commandé sans l'autorisation du Conseil. Il ajoute que cette communication a été rédigée pour apporter plus de précisions, mais aussi en pensant que la commission aurait déjà remis son rapport. Il explique qu'un mini-préavis est une autorisation de dépenser mais que ce n'est pas obligatoire. Le Conseil décidera, après avoir pris connaissance du rapport de la commission, s'il trouve judicieux de se doter de ce système de vote électronique car il est vrai que le système de vote à mains levées fait ses preuves depuis plus de 500 ans.

**M. Jean-Samuel Leuba** arrive au constat que ce débat n'a pas lieu d'être ce soir. Il propose d'attendre le rapport de la commission, d'évaluer et de débattre des choses à ce moment-là. Il pense que ce débat intermédiaire est une perte de temps car le Conseil n'a pas les informations nécessaires. Il suggère de prendre acte de cette communication et de revenir sur ce sujet lorsque tous les éléments seront présentés.

**Mme Alessandra Silauri**, en sa qualité de membre de la commission, pense qu'il y a, si ce n'est un malentendu, du moins une incompréhension. En effet, il est dit d'une part que ce système ne sera pas acheté si le Conseil ne se prononce pas en ce sens et, d'autre part, un cadre très restreint a été fixé à la commission puisqu'il lui a été demandé de vérifier si cela était compatible avec le règlement. A aucun moment, la commission n'a été informée qu'elle pouvait se prononcer sur la

question de fond, à savoir la nécessité ou non de ce système. Elle pense qu'il est important de clarifier cela.

**M. Dominique Roulet**, Président de la commission ad hoc, précise que le mandat de la commission était d'étudier les modalités d'introduction et non pas de se prononcer sur le fond. C'est donc en ce sens qu'il a dirigé la commission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## 8. Communications municipales

En sus de la communication n° 689 traitée lors du point précédent, le Conseil a reçu six communications municipales.

Communication 685 / 2024 | [Réorganisation de l'offre « Mobility »](#)

Par souci de transparence, le Président informe occuper deux fonctions au sein de Mobility : Présidence de la section Vaud et membre de la commission de recherche du Conseil d'administration. Ces fonctions n'étant pas opérationnelles, il n'exerce aucune influence sur les sujets mentionnés dans cette communication.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Communication 686 / 2024 | [Comptes et résultats financiers 2023](#)

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Communication 687 | 2024 | [Extension réseau défibrillateurs](#)

Le Président ouvre la discussion.

**M. Antoine Blondel** demande s'il serait possible d'intégrer un plan des emplacements des défibrillateurs, par exemple au document de ramassage des déchets, afin que tous les habitants aient cette information, et s'il y a pour projet d'en placer également dans les hauts de Lutry.

**M. Charles Monod** rappelle que l'application « *First Responders* » permet de localiser les défibrillateurs, également hors du territoire communal ; cette application permet non seulement de localiser les défibrillateurs mais aussi d'alerter une personne capable d'intervenir très rapidement. Il prend note du souhait d'informer par le biais des publications communales. Enfin, il ajoute que

ces appareils ont été utilisés et ont permis de sauver des vies. Pour ce qui est d'équiper les hauts de la commune, il répond que la Municipalité va évidemment faire en sorte d'y développer cette offre.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Communication 688 | 2024 | [Subventionnement essai systeme vaisselle reutilisable ReCircle](#)

Le Président ouvre la discussion.

**Mme Claudie Leconte** souhaite remercier la Municipalité d'avoir relancé le système et en particulier M. Patrick Csikos, Secrétaire municipal, en charge de ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Communication 690 | 2024 | [Masterplan des mobilites](#)

Le Président ouvre la discussion.

**M. Grégory Coderey** remercie la Municipalité pour cette information mais reste extrêmement frustré de devoir attendre d'avoir les deux projets dimensionnants de la commune pour se pencher sur un master plan. Le projet de BHNS n'ayant pas abouti, il est justement urgent de déterminer une vision. Il ne faut pas attendre d'avoir la requalification de la RC780 pour se demander ce que l'on veut à Lutry. Il était question en début de séance de ne pas faire d'ingérence chez les autres, il y a là une chance énorme de réaliser quelque chose nous-mêmes, pour les Lutriens. Il invite donc la Municipalité à activer ce master plan des mobilités pour lequel il existe un budget.

M. Grégory Coderey est applaudi par une partie de l'assemblée.

**M. Pierre Bonjour** rappelle qu'il n'y a pas que des routes sur le territoire communal, mais aussi des trottoirs et qu'un master plan des mobilités doit comporter tous les aspects de la mobilité, y compris la mobilité piétonne. Il demande depuis des années un plan du réseau piéton qui permettrait de déterminer où se trouvent les lacunes et quels sont les éléments à prioriser. Un réseau piéton qui se focalise sur l'accès aux écoles, aux lieux publics, aux arrêts de transports publics fait partie intégrante d'un master plan des mobilités et il n'y a pas de raison d'attendre la réalisation des routes principales pour commencer à l'élaborer. Il ajoute que les sujets des vélos et des personnes handicapées sont aussi des aspects à traiter.

**M. Patrick Sutter** explique qu'il est nécessaire de rattacher un réseau piéton au réseau structurant. Et pour ce faire, il est nécessaire de déterminer ce qui sera fait sur ce dernier. Le réseau structurant sur la commune de Lutry est justement composé de la RC 780 et de la RC770. Il ajoute que le travail sur ce master plan des mobilités avait bien avancé mais qu'il a dû être interrompu afin de refaire les études qui étaient liées au BHNS. Il n'est pas possible de déterminer ce que l'on va faire dans des quartiers du point de vue de la mobilité piétonne ou des cycles, si cela ne s'inscrit pas dans ce que l'on va faire avec ces deux axes.

**M. Pierre Bonjour** précise qu'il parle du reste du réseau piéton.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Communication 691 / 2024 | [Fermeture d'une UAPE privée et solutions d'accueil assurées par la FSEJ](#)

Le Président ouvre la discussion.

**Mme Julie Gabriel Clerc** remercie la Municipalité pour la prise en charge rapide de ces familles qui se sont retrouvées prises au dépourvu. Le Conseil a beaucoup discuté des problèmes de garde d'enfants de manière souvent négative, il faut donc aujourd'hui saluer le travail de la Municipalité et l'en remercier.

**Mme Camille Moser** trouve cette nouvelle désolante. L'on parle d'un fond pour soutenir l'économie locale, est-ce qu'une structure privée d'accueil d'enfants ne fait pas partie de l'économie locale ? N'y aurait-il pas eu une solution intéressante au niveau financier, peut-être au niveau des loyers ?

**M. Charles Monod** explique que les conditions pour l'accueil de la petite enfance sont extrêmement compliquées, que les structures soient publiques ou privées. Ce n'est malheureusement pas la première fois que des structures disparaissent à Lutry pour ces raisons. Dans ce cas, la situation était d'autant plus compliquée à cause de la topologie des locaux qui nécessitait plus de personnel. Il précise que la possibilité de reprendre ces locaux pour continuer cette activité et la développer avait été envisagée. Il ajoute que toutes les structures privées de la commune bénéficient d'une aide qui leur permet notamment de payer une partie du loyer.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## 9. Interpellations, questions et divers

**M. Fabrice Rod** souhaite savoir si la Municipalité peut faire un point de situation sur le changement d'affectation des cabanons *Tahiti*.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppi** répond qu'un permis a été délivré, mais qu'un recours des voisins a été déposé. La décision tribunal cantonal est donc attendue.

**M. Baptiste Savoy**, en sa qualité de Président du comité d'organisation de la Fête des Vendanges, souhaite apporter une correction aux propos tenus lors du dernier Conseil. En effet il informe que les vins de la commune figurent sur la liste des vins établie pour la Fête des Vendanges.

**Mme Tamara Schneider** annonce avoir été choquée en découvrant les chiffres 2023 de Romande Energie. Elle sait que la commune de Lutry achète l'électricité à la commune de Lausanne et pense que Lutry est donc, d'une façon ou d'une autre, impliquée avec Romande Energie. Elle souhaite savoir si la Municipalité a déjà les chiffres des Services Industriels de Lutry et si les bénéfices sont aussi énormes que ceux de Romande Energie. Elle souhaite également savoir comment aider la population qui souffre énormément de l'inflation de ces deux dernières années.

**M. Charles Monod** explique que Lutry est actionnaire, à l'instar de nombreuses communes, de Romande Energie. Il rappelle que dans le cadre du budget, il avait été proposé d'amortir l'effet de l'explosion des prix. Il ajoute que les tarifs d'achats pour 2024 sont déjà connus. Ce qui sera intéressant sera l'année 2025, quand les Services Industriels de Lutry auront conclu un accord avec Lausanne pour entrer dans l'approvisionnement général des Services Industriels, ce qui devrait permettre de ne pas être tributaires d'une flambée des prix comme notamment en 2022. Les tarifs pour 2025 seront connus au mois d'août, il propose donc d'aborder à nouveau cette discussion lors de la séance de septembre. Enfin, il faut savoir que le bénéfice sur l'énergie est bloqué à un niveau de CHF 60.- par compteur.

**Mme Alessandra Silauri** aborde la mobilité piétonne et les transports publics entre la Conversion et les bas de Lutry. D'une part, constatant que le bus quitte la Gare de la Conversion trois minutes avant que le train n'y arrive, elle demande s'il serait possible qu'une réflexion soit menée à ce sujet. Par ailleurs, elle mentionne que le trottoir situé à droite en descendant le long de la Route de la Conversion pour rejoindre le chemin du Braillon est particulièrement étroit et qu'il n'y a pas de passage piéton ; cela est d'autant plus dangereux que cet endroit est dans un virage et limite la visibilité des automobilistes. Elle souhaiterait qu'une réflexion soit également menée à ce sujet.

**M. Raymond Sudan** s'interroge sur la directive municipale relative au subventionnement de l'abonnement de transports publics aux nouveaux jeunes citoyens. En effet, il y est écrit qu'il faut fêter ses 18 ans dans l'année civile et qu'il est également précisé que cette demande doit être faite dans les deux mois qui suivent l'achat de l'abonnement. Par ailleurs, il rappelle avoir émis un vœu lors de la séance du 30 octobre pour réduire les tarifs de location des places à terre du port de Lutry, sachant que ces dernières n'avaient pu être utilisées pendant une longue période au vu des travaux sur les quais. N'ayant pas eu de retour, il souhaiterait savoir ou cela en est. Enfin, il ajoute être surpris que la Municipalité ait délivré un permis concernant les cabanons Tahiti, car cela avait été refusé par le Conseil puisque leur affectation future n'était pas claire.

**M. Charles Monod** répond que M. Etienne Blanc répondra à la question relative aux places à terre du port, lors de la prochaine séance.

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppi**, concernant la réhabilitation des cabanons Tahiti, explique qu'un crédit avait en effet été refusé par le Conseil, mais que, pour établir un préavis, il faut un dossier complet composé également de l'enquête publique pour le projet que l'on souhaite réaliser. Dans l'optique de la réhabilitation de ces cabanons, il y a eu une enquête publique, à laquelle les voisins se sont opposés et porté recours au tribunal. Si les recours sont admis, l'on recommencera, si les

recours sont rejetés, l'on aura un permis définitif et exécutoire, ce qui permettra de revenir devant le Conseil, afin qu'il décide de la suite à donner à ce projet.

**M. Patrick Sutter**, concernant la question du subventionnement de l'abonnement de transports publics aux nouveaux jeunes citoyens, répond qu'il lui semble que la directive est relativement claire. Le délai de deux mois étant simplement un délai pour envoyer la facture et remplir le dossier.

**M. Raymond Sudan** pense que la question de ce délai n'est réellement pas claire.

**M. Patrick Sutter** répond qu'il s'agit du début de la mise en place de cette aide et qu'il sera avisé à réception des dossiers.

**Mme Valérie Dormenval** informe d'une nouveauté au marché de Lutry, En effet, deux associations de jardins participatifs proposent des plantons locaux à la vente.

**M. Vincent Arlettaz** a récemment été surpris en lisant un procès-verbal du Conseil communal de Perroy au sujet de l'enregistrement des séances. En effet, suite à une demande d'un élu absent de pouvoir écouter l'enregistrement et s'assurer que les propos tenus étaient cohérents avec ceux rédigés au PV, la réponse du Président du Conseil de Perroy, suite à contact avec l'autorité en termes de protection des données et droit à l'information, a été : « *un tel enregistrement serait un document officiel, ce qui fait qu'une demande d'y avoir accès, y compris ultérieurement, est recevable, que dite demande devrait être traitée par le Conseil, que, en cas de rejet, ce serait le tribunal cantonal, par le biais de la CDAP qui trancherait, et que, même en l'absence d'une telle demande, un tel document officiel devrait être archivé durablement* ». Il a ainsi abordé le sujet avec le Président et serait reconnaissant d'avoir un éclaircissement du canton.

Le Président répond avoir posé la question aux services de l'État et apportera réponse dès qu'il l'aura reçue. Il rappelle que la pratique actuelle à Lutry est d'enregistrer la séance afin d'établir le procès-verbal. Cet enregistrement est conservé jusqu'à la séance suivante et supprimé lorsque le PV est adopté.

**M. Dominique Roulet** a une question concernant deux mini-chantiers. Le premier à Savuit concerne une armoire électrique recouverte d'une bâche depuis plusieurs années. Le deuxième chantier se trouve à la rue des Terreaux et concerne le mur porteur consolidé provisoirement.

**M. Charles Monod** explique que, s'agissant de Savuit, il a interpellé plusieurs fois son propriétaire, Swisscom. Il semble qu'ils aient un réel problème technique avec cette armoire, car ils ne retrouvent pas la même et n'arrivent donc pas à la remplacer. Cette infrastructure n'appartient pas à la commune et le propriétaire s'est engagé « *à faire quelque chose* ».

**M. Pierre-Alexandre Schlaeppli**, s'agissant du mur, répond qu'il est prévu d'effectuer ces travaux cette année. Lorsqu'il y a eu cette fissure, une évaluation a incité à mettre ces protections. Puis l'on

a fait venir l'ECA pour déterminer s'il y aurait une prestation d'assurance, ce qui n'est pas le cas. Ensuite, le financement a été évalué et les travaux suivent leur cours pour remettre ce mur à niveau. Il faut savoir qu'une vieille citerne à mazout, vide et inutilisée, se trouve derrière ce mur ; celle-ci sera éventuellement évacuée afin de recombler la terre et terminer les travaux.

**Mme Claudie Leconte**, en attendant l'aménagement du rond-point du Landar accepté par le Conseil il y a quelques mois et attendu avec impatience, se pose la question du remplacement du panneau se trouvant sur la route de la Conversion, juste avant le pont des CFF. Celui-ci a vieilli et ses informations touristiques antérieures sont désormais effacées.

**M. Charles Monod** répond qu'il y a un projet de remplacer rapidement cette signalétique, validé dans le cadre du budget. Il y a également un autre panneau à l'entrée de Lutry, coté Villette. Ces deux panneaux seront changés en profitant également d'y intégrer la nouvelle identité visuelle utilisée pour le coté touristique de Lutry.

**Mme Émilie Hassenstein** se demande si les 7 panneaux d'affichages officiels où il est possible, notamment pour les associations, de communiquer, sont en nombre suffisant et placés aux bons endroits. Elle ajoute que celui qui se trouvait à la gare de la Conversion a été supprimé.

**M. Charles Monod** propose d'en faire l'inventaire, de voir s'il est possible de remplacer celui qui se trouvait à la Conversion, et de revenir avec une réponse. Il ajoute que les associations à but culturel ont accès aux panneaux de la SGA, il y a simplement une réservation à faire car ils sont très demandés.

**M. Denis Richter** demande s'il est prévu de communiquer au Conseil concernant l'éboulement qui a eu lieu il y a un mois au Châtelard et qui a arraché une partie de la forêt et touché trois propriétés, dont une communale.

**M. Charles Monod**, informe qu'une dizaine de glissements de ce type, certes moins importants, ont eu lieu sur le territoire communal, mais qu'il est vrai que celui-ci était inquiétant, car on ne savait si l'on pouvait laisser certains des habitants rester chez eux. Au vu de l'absence de M. Etienne Blanc aujourd'hui, il propose de présenter un état de situation sur ces différents glissements et sur les mesures prises lors d'une prochaine séance.

**M. Patrick Sutter** souhaite rendre réponse à M. Jérémy La Scala quant à sa question relative à *Cyclomania* posée lors d'une précédente séance. Il explique que la Municipalité connaît l'association *Pro Vélo* et ses actions et qu'elle a eu des contacts avec elle à plusieurs reprises. Elle a pu recueillir leur opinion sur des aménagements cyclables projetés et pour optimiser les infrastructures existantes. Concernant les diverses actions que mène *Pro Vélo*, la Municipalité se tient informée par le biais de leur journal d'information et soutient le défi vélo par une subvention

annuelle. Concernant *Bike to school*, une telle action n'est pas prévue pour le moment, car elle serait un peu redondante par rapport au concours à pied à l'école organisé depuis plusieurs années et dans le cadre duquel les élèves peuvent aussi se rendre à l'école à vélo. *Pro Vélo* dispense également des cours afin d'apprendre à circuler sur les espaces publics, il n'est actuellement pas prévu d'y recourir, mais la Municipalité n'y est pas opposée pour l'avenir. Concernant *Bike to work*, il s'agit d'un challenge destiné aux entreprises qui peuvent s'y inscrire directement. Enfin, concernant *Cyclomania*, la Municipalité est informée et n'a pas décidé d'y souscrire pour le moment pour des raisons pratiques, logistiques et financières. Cela ne veut néanmoins pas dire qu'elle n'y réfléchit pas. Il ajoute qu'il y a d'autres moyens de récolter des données actuellement.

**Mme Tamara Schneider** souhaite savoir si la commune participe à l'action *Net Léman* les 24 et 26 mai.

**M. Charles Monod** répond qu'il n'est pas possible de participer à toutes les actions mais qu'elle est bien sûr soutenue. La voirie récupère notamment les déchets ramassés et en facilite l'acheminement. Il admet découvrir les dates de cette action grâce à cette question.

Le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le samedi 22 juin, à Lausanne. Il s'agira de sa dernière séance en tant que Président du Conseil. Cette séance sera suivie d'un apéritif dinatoire, ainsi que des visites tant du Parlement que du château St-Maire qui se termineront vers 16h30. La secrétaire transmettra prochainement les informations logistiques. Le rendez-vous est fixé à 9h à la gare de Lutry.

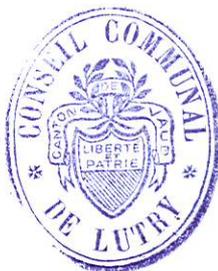
L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h05.

#### BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Guy Wolfensberger



La secrétaire



Danahé Palmon

**Postulat : Rapprochement Lutry-Paudex**  
Conseil Communal 6.5.24

La commune voisine de Paudex partage non seulement une frontière avec Lutry mais aussi de nombreux intérêts. Comme nous avons pu le voir dans le cadre du projet du Bus à Haut Niveau de Service, certains aspects liant nos deux communes prennent de l'ampleur dans le cadre de l'agglomération et lient nos destins.

Paudex est, tout comme Lutry, confrontée à de nombreux défis, allant des établissements scolaires à la mobilité en passant par la gestion des services communaux. Bien que des collaborations ponctuelles soient déjà entreprises, il semble intéressant d'envisager les synergies plus approfondies que permettrait un rapprochement.

La commune de Lutry, avec ses divers bourgs et centres secondaires (cf 1093 La Conversion, 1090 La Croix-sur-Lutry) est bien placée pour envisager un pilotage d'une région aux destinées communes, dans un contexte exigeant où une certaine taille critique devient indispensable.

Ces constats amènent notre groupe à déposer ce postulat **invitant la Municipalité à étudier l'opportunité de développer les collaborations avec la commune de Paudex, par exemple sur les plans de la voirie, des SI, de l'accueil de la petite enfance ou des écoles.**

*Chères et chers collègues, Merci par avance pour votre soutien !*



Jean-François Chapuisat

## Postulat : développer une politique des quartiers à Lutry

Lutry continue de vivre un développement urbain et démographique fort sur l'ensemble de son territoire. Les quartiers se développent et se peuplent, mais la grande majorité des activités sociales et culturelles, à visée de cohésion sociale, sont organisées au Bourg, ce que regrettent certain.es habitant.es des quartiers excentrés.

Pour assurer l'incroyable dynamisme au *Bourg* (annexe 1), la quasi-totalité des forces et ressources du service Affaires sociales, Culture, Jeunesse et Paroisses, ainsi celles de la Société de Développement de Lutry (SDL, annexe 2) lui est presque entièrement dédiée. Les autres quartiers que sont *Tailleped, La Conversion, Corsy, Mâcheret, La Croix, Echerins, Savuit, Châtelard, Bossière, Petite corniche (et d'autres)*, bénéficient de moins de soutien. Ceci même si certains projets sont initiés actuellement : comme l'aménagement du parc Bochat (ainsi que sa gestion avec des habitant.es), ou déjà menés par des acteur.trices comme « Lutry en Vie » au sein de différents quartiers.

En définitive, les habitant.es de ces quartiers parlent volontiers : d'ambiances dortoirs et anonymes, d'absence d'activités de « cohésion sociale » et d'une attention trop minimale portée par la Ville à leurs réalités locales.

L'hypothèse de ce postulat est qu'il serait certainement utile de soutenir et développer des activités de cohésion sociale sur l'ensemble du territoire de Lutry, afin d'améliorer équitablement et durablement la qualité de vie et le bien vivre ensemble au sein de tous les quartiers nommés.

Notons que nous désignons ici par « activités de cohésion sociale » : **des activités qui ont comme objectifs prioritaires de favoriser les rencontres, les liens et les dynamiques collectives avec l'ensemble des habitant.es (de tous âges, toutes origines, toutes cultures et prédispositions économiques) dans un endroit donné.** Ces activités impactent ainsi ceux qui y participent, mais également l'ensemble des personnes qui vivent dans le quartier, par leurs effets indirects sur le voisinage et son « vivre ensemble ». Ces dernières sont notablement différentes d'offres sportives et/ou événementielles traditionnelles, en ce sens qu'en finalité, elles visent à favoriser les liens de toutes et tous (objectif prioritaire), au-delà de l'activité en question. Souvent les personnes impliquées dans leur organisation choisissent des modèles moins formels que les « clubs » et / ou « associations » usuels afin d'être plus libre d'un cadre orienté sur des objectifs uniques (comme la pratique d'un sport).

Les développements actuels des activités de cohésion sociale sont une réponse à des besoins sociétaux qui changent (observés dans tout le canton). Accompagner les habitant.es dans leurs démarches demande une attention, ainsi qu'une disponibilité et des compétences actualisées. Les personnes impliquées dans ces activités de cohésion sociale ont souvent besoin de soutien financier, mais également et surtout de soutien à la « vie de leur groupe d'organisation », d'éventuelles mises à disposition de lieux de rencontre (locaux, places publiques, friches...), ainsi que de soutien de coordination (avec d'autres partenaires communaux) et de communication (rédaction de flyer, etc). Ces activités de cohésion sociale demandent donc, de créer des partenariats engagés avec leurs responsables, en pensant en termes de processus et non plus de projet. Lutry est-elle outillée pour cela ?

Ce postulat propose ainsi à la Municipalité :

- *D'évaluer les différentes formes d'activités de cohésion sociale présentes au sein des différents quartiers nommés ;*
  - o *D'évaluer s'il y a des ressources, envies, besoins et perspectives de développement ;*
- *D'évaluer les ressources nécessaires (financières, matérielles et en ressources humaines), afin de développer un soutien aux porteur.teuses de ces activités de cohésion sociale au sein des différents quartiers, en créant une politique ad hoc.*

  
Alain Plattet, pour le parti Socialiste et indépendants

*6 mai 2024*